

Date de dépôt : 16 mars 2022

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de M. Alexandre de Senarclens sur
l'électrification des TPG : le réseau est-il prêt à assurer les besoins
de la flotte renouvelée et les TPG sont-ils prêts à financer ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 25 février 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En date du 12 janvier 2022¹, le Conseil d'Etat annonçait le dépôt d'un projet de loi visant à accorder un crédit de 350 millions de francs afin de remplacer l'intégralité de la flotte des Transports publics genevois (TPG).

Cette mesure s'inscrit dans le cadre des objectifs du Plan climat cantonal, en particulier le Plan climat renforcé, communiqué en juin 2021, qui vise la réduction de 60% des émissions cantonales de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

Il s'agit en particulier de remplacer les 235 autobus diesel en fin de vie par des autobus électriques entre 2025 et 2028. Au total, les besoins en matériel roulant à l'horizon 2030 se montent à environ 700 millions de francs, financés à parts égales entre les TPG et le canton, impliquant en outre l'acquisition ou le renouvellement de 56 tramways, 19 trolleybus et 285 e-bus.

L'acquisition de ce matériel roulant, financée à parts égales, implique que les TPG doivent donc dégager une somme de 350 millions de francs, afin de contribuer à l'objectif visé par le canton. Il apparaît cependant que les TPG ne sont pas en pleine forme financière, avec des tarifs plafonnés par la loi et une fréquentation en baisse pour cause de pandémie.

¹ <https://www.ge.ch/document/communique-hebdomadaire-du-conseil-etat-du-12-janvier-2022>

A ce titre, on peut se demander si l'objectif de l'Etat n'est donc pas démesuré. Par ailleurs, des inquiétudes subsistent concernant la capacité du réseau électrique cantonal à anticiper et à pouvoir répondre aux besoins d'énergie nécessaire à ce nouveau matériel roulant. L'objectif de l'Etat est par ailleurs aussi d'augmenter sa part de production d'énergie, notamment issue du renouvelable, et d'arriver à un certain niveau d'autosuffisance énergétique. En parallèle, l'Etat souhaite aussi diminuer la consommation énergétique de chaque habitant du canton par un facteur de 3,5². Cela pose donc une certaine question d'adéquation entre les objectifs du canton en matière de développement énergétique et en matière d'évolution dans sa politique de mobilité.

Le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :

- Les TPG ont-ils la trésorerie nécessaire pour financer l'acquisition voulue par l'Etat dans le délai imparti ?*
- L'Etat peut-il assurer qu'il ne déposera pas de crédit complémentaire visant à couvrir la part financée par les TPG, en cas de défaut de trésorerie ?*
- Le déploiement de ces nouvelles unités roulantes électrifiées prend-il en compte la capacité du réseau électrique à assurer la demande nouvelle en électricité ?*
- Les objectifs cantonaux en matière d'autosuffisance énergétique sont-ils en adéquation avec ce plan d'acquisition d'un nouveau matériel roulant ?*
- A combien s'élèverait la consommation en électricité, respectivement en énergie, du matériel roulant électrique acquis ?*
- Quelle part de cette électricité serait issue de sources renouvelables ?*

L'auteur remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour la réponse apportée.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Pour le financement de leurs investissements, les Transports publics genevois (TPG) ont recours à l'endettement, soit sous la forme d'un crédit bancaire, soit par le biais d'un emprunt obligataire.

Le matériel acquis permettra aux TPG d'effectuer des prestations de transports qui seront commandées par le canton au travers du prochain contrat de prestations 2025-2029. Dans le cadre de ce dernier seront notamment pris en charge les amortissements liés à l'acquisition via l'emprunt de ces véhicules pour la partie au-delà des 350 millions de francs subventionnés directement par l'Etat. Le Conseil d'Etat ne déposera donc pas de crédit supplémentaire spécifique.

Le déploiement de ces nouvelles unités roulantes électrifiées représente une consommation d'environ 25 GWh par an, soit une augmentation d'un peu moins de 1% de la consommation électrique totale du canton (2 700 GWh). Les unités électriques, aujourd'hui exploitées par les TPG, à savoir les trams, les trolleys et les bus TOSA, consomment déjà annuellement 42 GWh, et l'augmentation s'élèvera donc à moins de 60% (de 42 à 67 GWh). Ces évolutions apparaissent ainsi totalement gérables en termes de volume de production, qui sera bien moins important que ce que l'électrification progressive du parc automobile nécessitera au regard de l'évolution des ventes de véhicules particuliers.

Ainsi, les Services industriels de Genève (SIG) devront bien accroître leur capacité en fourniture électrique, afin d'accompagner la transition écologique cantonale dans sa globalité, mais non pas spécifiquement pour répondre aux besoins des TPG. Ce constat est également valable en ce qui concerne les objectifs cantonaux en matière d'autosuffisance énergétique. Ces derniers devront être en adéquation avec les objectifs climatiques cantonaux globaux et non pas uniquement avec le plan d'acquisition des TPG d'un matériel roulant neutre en émissions.

Par ailleurs, la totalité de l'électricité utilisée par les TPG est déjà aujourd'hui et restera une électricité dite « bleue » (issue intégralement de la production hydraulique) fournie par les SIG.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO